

# COMMUNE DE CIVENS

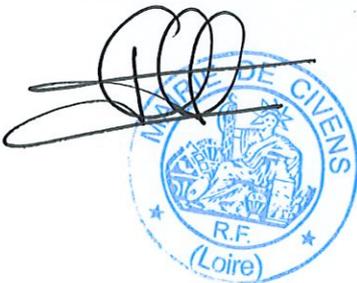
## Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 5 juin 2025

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,  
Maire :

- Approuve les modifications des status de la Communauté de Communes de Forez-Est pour les réseaux de chaleur
- Approuve la convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'implantation de signalisation à la zone des Places
- Prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIEMLY)
- Prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SIMA COISE)
- Approuve l'option télégestion de la compétence SAGE du SIEL

Christophe GUILLARME  
Maire



Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Nathalie Blanchard, the secretary of the meeting.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECO, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE

### N° 2506001

**OBJET** : Approbation de la modification des statuts communautaires suite à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur et des installations de production d'énergies renouvelables

#### RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-20,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son titre V : « Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires »,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de CC Forez-Est,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-045 du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2019.043.22.05 du conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 22 Mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'enjeu n°7 : Développer la production locale d'énergie renouvelable
- L'enjeu n°8 : Action n°2 intitulée « Zones économiques exemplaires »

Vu la délibération n°2025.002.26.03 du conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 26 mars 2025 portant création et exploitation de réseaux de chaleur et installations de production d'énergies renouvelables,

Vu le projet de statuts de la CC Forez-Est modifiés ci-annexé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250605-2506001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

## MOTIVATION et OPPORTUNITE

La CC Forez-Est souhaite jouer un rôle de premier ordre dans la transition écologique pour limiter les effets du changement climatique. La collectivité souhaite ainsi pouvoir s'impliquer dans divers projets liés à la production et à l'utilisation d'énergie renouvelables. Cette implication va prochainement se concrétiser dans deux projets d'ampleur.

D'une part, l'aménagement de l'éco-parc de Balbigny pourrait permettre à terme d'accueillir des entreprises sur une vingtaine d'hectares, et de développer des solutions de production d'énergie renouvelable, photovoltaïque et méthanisation notamment, sur environ 17 hectares qui resteront disponibles.

D'autre part, un projet de réseau de chaleur est en cours d'élaboration dans la zone dite Du Palais au nord de Feurs. Ce réseau de chaleur d'une longueur de 1,2km permettrait de chauffer divers locaux publics dont le Collège du Palais, le Château du Palais, la piscine Forez Aquatic, le Lycée du Forez et différents équipements sportifs communaux notamment les gymnases. La CC Forez-Est serait le porteur de ce projet dont la maîtrise d'œuvre serait déléguée au SIEL. La CC de Forez-Est exploiterait ensuite le réseau avec vente de chaleur aux autres partenaires (Commune, Département, Région).

## CONTENU

Il a été approuvé lors du dernier conseil communautaire en date du 26 mars 2025 d'intégrer dans les statuts de la CC Forez-Est les compétences suivantes :

« 10- Réseaux de chaleur : création, soutien à la création, exploitation d'ouvrages de production et de distribution de chaleur renouvelable d'intérêt communautaire,  
11 - Energies renouvelables : création, soutien à la création, exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire, »

Conformément à la législation en vigueur le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbations aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour arrêter ces modifications.

## PROPOSITION

Il est demandé au Conseil municipal :

D'approuver les modifications des statuts communautaires exposées ci-dessus, selon le projet ci-annexé.

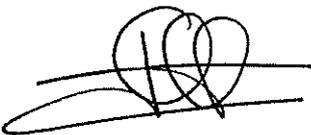
De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

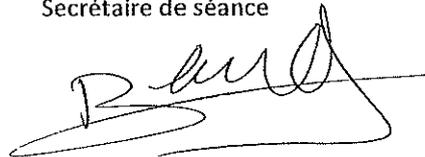
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 5 juin 2025

Christophe GUILLARME  
Maire



Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250605-2506001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE

### N° 2506002

**OBJET** : Convention d'implantation de panneaux de signalisation à la zone d'activité économique les Places

#### EXPOSE :

Dans le cadre de sa compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités, la Communauté de Communes de Forez-Est a signé un marché de fourniture et pose de panneaux d'entrée dans ses 35 zones d'activités.

La zone d'activité « Les Places » est concernée par l'implantation d'un panneau.

Il apparaîtra le nom de la zone d'activité et le logo de la Communauté de Communes.

La commune étant propriétaire de la parcelle sur laquelle le panneau va être installé, il convient de conclure une convention d'implantation et de déposer sur le domaine public.

#### PROPOSITION :

Il est demandé au Conseil municipal :

D'approuver cette convention d'implantation,

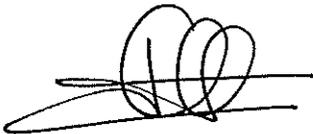
De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 5 juin 2025

Christophe GUILLARME  
Maire



Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250605-2506002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE

**N° 2506003**

OBJET : RAPPORT 2024 PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Selon l'article L 1411-13 du CGCT, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les détails techniques et financiers du rapport 2024 du SIEMLY sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers.

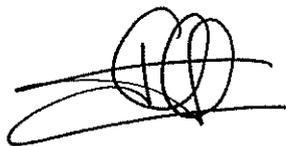
Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

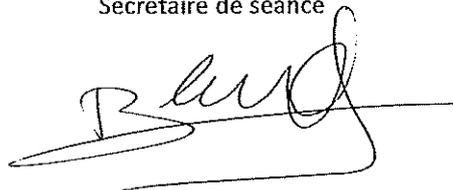
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 5 juin 2025

Christophe GUILLARME  
Maire



Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250605-2506003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE

**N° 2506004**

OBJET : RAPPORT 2024 PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Selon l'article L 2221-5 du CGCT, Monsieur le Maire présente pour information, au conseil municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif proposé par SIMA COISE.

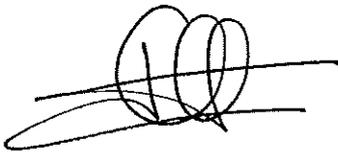
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à unanimité prend note de ce rapport et le valide.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

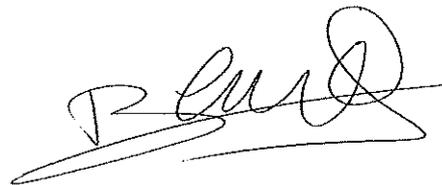
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 5 juin 2025

Christophe GUILLARME  
Maire



Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20250605-2506004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE

**N° 2506005**

OBJET : INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la reprogrammation de l'automate CTA. Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de CIVENS adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

#### Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 1078 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 236 € pour la reprogrammation de l'automate CTA (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 16 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Où il est exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante,

- approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution définitive sera calculée au montant réellement exécuté et des subventions obtenues pour cette opération.

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 5 juin 2025

Christophe GUILLARME  
Maire

Nathalie BLANCHARD  
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042 21420061-A0250605-2506005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2025